

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 juin 2006
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 28 juin 2006, adressée au Président
du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim
pour l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué publié à l'issue de la réunion du Comité ministériel concernant la Somalie, qui s'est tenue à Khartoum le 22 juin 2006 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité, conformément à l'article 54 de la Charte des Nations Unies.

La Chargée d'affaires par intérim,
(*Signé*) Salma **Elfeki**



**Annexe à la lettre datée du 28 juin 2006, adressée
au Président du Conseil de sécurité par la Chargée
d'affaires par intérim pour l'Observateur permanent
de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Communiqué publié à l'issue de la réunion
du Comité ministériel concernant la Somalie,
qui s'est tenue à Khartoum le 22 juin 2006**

Dans le cadre de l'application de la résolution n° 345 du Sommet de Khartoum relative au soutien à la Somalie, adoptée le 29 mars 2006, sur la base de l'initiative et de l'appel généreux du Président de la République du Soudan, Président de la session en cours du Conseil de la Ligue des États arabes réuni au sommet, le Comité ministériel de la Ligue des États arabes chargé de suivre la situation en Somalie s'est réuni sous la présidence de S. E. Omar Hassan Ahmad el Bechir, Président de la République du Soudan, et en présence de S. E. Abdullahi Yusuf Ahmed, Président de la République somalienne, et du Secrétaire général de la Ligue des États arabes et avec la participation des ministres et représentants des États membres.

Le Comité a tenu des pourparlers intensifs avec le Gouvernement somalien et l'Union des tribunaux islamiques, grâce auxquels on est parvenu à un certain nombre d'éléments d'accord sur lesquels il est possible de faire fond en vue d'établir une plateforme commune.

Sous l'égide et avec la participation du Comité spécial chargé de suivre la situation en Somalie, la première séance a conduit un dialogue entre les deux parties, qui se sont engagées à parvenir à un compromis préservant l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Somalie et permettant aux Somaliens de reconstruire les fondements de l'État et de s'engager dans la reconstruction et le relèvement.

Dans ce contexte, l'accord s'est fait sur les principes suivants :

1. La reconnaissance de la légitimité du Gouvernement intérimaire somalien actuel;
2. La reconnaissance de l'Union des tribunaux islamiques;
3. La poursuite du dialogue et des pourparlers sans conditions préalables dans le cadre de la reconnaissance mutuelle;
4. L'obligation de poursuivre les criminels de guerre;
5. L'engagement de cesser les campagnes médiatiques et militaires;
6. Lancement d'un appel commun en faveur de la paix;
7. La conduite d'un dialogue sur les questions de sécurité et les questions politiques à régler est inscrite à l'ordre du jour des prochaines séances, ainsi que l'examen des possibilités de constituer des commissions techniques pour débattre de ces questions et formuler des propositions les concernant.

Les parties sont convenues de continuer à tenir la prochaine série de pourparlers à Khartoum le 15 juillet 2006.

Le Comité demande instamment à la communauté internationale d'apporter d'urgence une aide au peuple somalien et réaffirme que les États arabes sont résolus à participer activement au rétablissement de la sécurité et de la stabilité et à s'associer aux efforts déployés aux fins de la reconstruction et du relèvement, et demande la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence.

Le Comité remercie la République du Soudan d'avoir convoqué cette réunion du Comité concernant la Somalie et d'avoir accueilli ses séances.
